



Vous pouvez retourner ce formulaire par fax au **+33 (0)2 51 85 53 42** ou par courrier à l'adresse suivante :
Société Générale Securities Services – SGSS/SBO/CSS/COR – 32 rue du champ de tir – CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 3 – France

IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

* **mentions obligatoires**

Je soussigné(e)*, Madame, Monsieur, (*rayez la mention inutile*) (*Nom, prénom*).....

Numéro d'identifiant* : _____ / _____
(Référence indiquée sur vos relevés de compte)

Date de naissance* : ____/____/____ (jour / mois / année)

Lieu de naissance* : (Ville/Pays).....

! Pour tout changement de situation, **vous devez impérativement joindre un justificatif d'identité en cours de validité** (*copie de carte d'identité, passeport, certificat de mariage...*) En l'absence de justificatif, SGSS se réserve le droit de mettre en attente le **traitement** de votre opération.

Adresse Postale* :

Code postal : Ville* :

Pays* : / Pays de résidence fiscale* :

! Pour tout changement d'adresses, **vous devez impérativement joindre un justificatif de résidence à vos nom et prénom datant de moins d'1 an** (*copie de votre dernier avis d'imposition, facture de gaz, d'électricité, de téléphonie ou quittance de loyer...*). En l'absence de justificatif, SGSS se réserve le droit de mettre en attente le traitement de votre opération.

Téléphone* : Fax :

E-mail :

DETAILS DE L'INSTRUCTION

Je donne à Société Générale Securities Services (SGSS) l'ordre de procéder, pour mon compte, à l'achat en exécution simple de :

(Quantité en lettres)..... actions (*nom de la valeur achetée*)

aux conditions particulières suivantes : A la meilleure limite, **ou** Au cours limite de EUR **ou** Au marché

Je demande que ces actions soient inscrites sous la forme Nominatif Pur dans le registre de l'émetteur dans le mois qui suit cet achat.

PAIEMENT DE LA TRANSACTION (cochez la case de votre choix)

Je retourne le mandat de prélèvement (pour les pays membres de la zone SEPA) dûment complété et signé, accompagné d'un justificatif de mes coordonnées bancaires. J'ai vérifié au préalable que la banque auprès de laquelle mon compte est ouvert propose le prélèvement SEPA. Les fonds seront prélevés en totalité sur mon compte dans un délai de 5 jours ouvrés après l'exécution de mon ordre. Ce mandat sera valable pour tous mes ordres d'achat initiés sur l'ensemble des comptes enregistrés en mon nom au nominatif pur chez SGSS.

OU

J'effectue un règlement en euros correspondant à 50% minimum de la valeur des actions que je souhaite acquérir :

Par virement en Euros sur le compte ouvert dans nos livres et référencé :

CODE SWIFT (BIC) : SOGEFRPPTIT

Société Générale

32 rue du champ de Tir - CS 30812

44308 Nantes - France

IBAN: FR76 3000 3050 0700 0617 1001 115

Numéro de compte : 30003 05007 00061710011 15

Par chèque bancaire en Euros joint à l'ordre de Société Générale. (*Pour les résidents français uniquement*)

Cette couverture est considérée comme le paiement anticipé des sommes que je devrai à SGSS, à la suite de l'exécution du présent ordre d'achat.

Le montant de l'achat augmenté des courtages, commissions et taxes me sera demandé par SGSS par lettre simple envoyée à mon adresse ou par lettre électronique mise à disposition sur le site SHARINBOX. J'effectuerai ce règlement, dans un délai de **5 jours ouvrés, à compter de l'exécution de mon ordre**.

Dès réception de l'avis d'opération, je m'engage à prendre toutes dispositions pour que le règlement de la totalité (ou du solde) de l'opération parvienne à SGSS dans le délai requis. (*Détails des conditions de paiement de la transaction au verso*).

En cas d'incident de paiement lors du prélèvement ou de l'encaissement du chèque, j'autorise SGSS à me demander le paiement de mes ordres d'achat par virement bancaire à hauteur de 100% de la valeur des actions.

! Tous paiements (prélèvement, virement ou chèque) doivent provenir **uniquement** d'un compte ouvert à votre nom. Nous ne pouvons accepter le financement par un tiers.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'exécution de l'instruction et déclare les accepter sans réserve. Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, concernant mon état civil, comme ma capacité juridique à passer un tel ordre de bourse.

Date : ____/____/____
(jour / mois / année)

Signature :

1. CONDITIONS DE RECEPTION ET DE TRANSMISSION DE L'ORDRE D'ACHAT

1.1. Horodatage

SGSS horodate l'ordre dès sa réception. Seules la date et l'heure de réception du formulaire par SGSS lui seront opposables. Ce formulaire peut être transmis soit par télécopie, soit par courrier, étant entendu que le Donneur d'ordre reconnaît qu'il a été informé des risques que peut présenter ce moyen de communication tels que par exemple : défaillance technique des systèmes, erreur d'adressage, usage abusif ou frauduleux, altération des messages. Le Donneur d'ordre reconnaît qu'il en assume toutes les conséquences.

1.2. Transmission

L'ordre d'achat sera transmis aux négociateurs agréés par SGSS pour exécution dans les meilleurs délais suivant sa réception, après vérification de la validité du présent mandat. SGSS est déchargée de toute responsabilité dans l'éventualité où les ordres reçus n'auraient pas été transmis après réception de l'imprimé d'ordre par suite de force majeure.

1.3. Validité

L'ordre d'achat a une durée de validité maximum de 2 mois (dernier jour de bourse du mois suivant la réception de l'ordre). Ainsi, un ordre transmis le 15 du mois sera valable jusqu'au dernier jour de bourse du mois suivant. Si, au terme de ce délai, l'ordre n'est pas exécuté ou s'il est exécuté partiellement, l'ordre est échu. S'il souhaite renouveler son instruction, le Donneur d'ordre devra adresser un nouveau formulaire à SGSS ou devra le renouveler sur le site SHARINBOX.

→ **L'ordre à la meilleure limite** est exécuté au meilleur prix proposé au moment de son arrivée sur le marché. En cas d'exécution partielle, la fraction d'ordre « à la meilleure limite » devient un ordre limité au cours de la première exécution.

→ **L'ordre à cours limite** sera exécuté au cours limite fixé par le donneur d'ordre ou le cas échéant au premier cours coté inférieur.

→ **L'ordre au marché** est positionné sur le marché sans limitation de prix. En cas d'exécution partielle, le solde sera exécuté au(x) prix suivant(s) disponible(s) sur le marché.

En l'absence d'indication de type d'ordre, les ordres seront transmis sur le marché « à la meilleure limite ».

D'une manière générale, conformément aux règles de marché :

- pour les ordres à « cours limite » valides mais non encore exécutés lors d'un paiement de dividende : la veille du détachement du dividende, après la clôture du marché, le cours limite sera automatiquement diminué du montant du dividende afin de reproduire la baisse équivalente du cours de bourse de l'action ;
- un ordre expire automatiquement à l'occasion de l'attribution de tout avantage particulier sur la valeur considérée (détachement d'un droit de souscription ou d'attribution par exemple).

Les frais de bourse perçus par Société Générale pour faire exécuter l'ordre d'achat seront appliqués selon le contrat en vigueur entre l'émetteur et Société Générale.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA TRANSACTION

SGSS transmettra l'ordre d'achat aux négociateurs agréés par SGSS pour exécution, dès réception de l'ordre si le paiement se fait par prélèvement (après enregistrement du mandat de prélèvement) ou dès réception du chèque ou du virement. SGSS est déchargée de toute responsabilité dans l'éventualité où les ordres reçus n'auraient pas pu être transmis immédiatement après la réception du virement par suite de force majeure.

Après l'exécution de l'ordre, SGSS enverra un avis d'opération mentionnant la quantité d'actions achetées et le cours d'exécution. L'avis mentionnera également le montant des courtages et commissions afférentes. Le donneur d'ordre s'engage à régler

l'intégralité de l'opération y compris les courtages et commissions, dès réception de l'avis d'opération de bourse.

Les titres sont comptabilisés à titre provisoire sur le compte titres du Titulaire jusqu'à encaissement par SGSS du montant total de l'achat.

Faute de paiement dans le délai requis, conformément à la réglementation applicable, les titres sont conservés en toute propriété par SGSS, à titre de garantie du règlement des sommes dues par le Titulaire.

SGSS procède dans les 15 jours ouvrés, après mise en demeure, à la vente en Bourse des actions objet de l'ordre d'achat. SGSS est autorisée à prélever sur le montant de l'acompte l'éventuelle moins-value, les frais afférents aux courtages et commissions relatifs aux opérations d'achat et de vente, les frais liés au rejet du prélèvement ainsi que la somme forfaitaire de 30€ HT, représentant les frais engagés. A défaut d'acompte, la totalité des sommes énumérées ci-dessus devra être réglée par le donneur d'ordre à SGSS par tous moyens à sa convenance.

3. CLAUSE RESOLUTOIRE

Lorsque les titres achetés sur un marché réglementé, en exécution de l'instruction du Donneur d'ordre, ne sont pas crédités au compte-titres à la date et dans les conditions résultant des règles en vigueur, le transfert de propriété est résolu de plein droit.

SGSS débite alors les titres comptabilisés non livrés du compte-titres du Donneur d'ordre et crédite son compte à vue du montant de l'indemnisation décidée par l'autorité de tutelle ou de marché compétente, ou à défaut du prix de l'achat résolu.

Les actions seront inscrites au nom du Donneur d'ordre, sous la forme Nominatif Pur, dans le registre de l'émetteur après encaissement des sommes dues, conformément aux dispositions concernant le marché au comptant prévues par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

4. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations collectées et figurant sur le présent document sont nécessaires au traitement de la demande du Donneur d'ordre et sont traitées et conservées conformément aux conditions générales de la convention de compte-titres au nominatif pur. Le donneur d'ordre dispose d'un droit d'accès et de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi qu'un droit à la portabilité de ses données. Le Donneur d'ordre peut exercer ses droits auprès de SGSS par courrier électronique à l'adresse suivante : SGSS-PersonalData@socgen.com. Il peut également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

5. CONTACTS

Téléphone : +33 (0)2 51 85 67 89 (*numéro non surtaxé, facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel*).

Fax : +33 (0)2 51 85 53 42 pour la transmission d'ordres de bourse.
+33 (0)2 51 85 62 15 pour toute information et transmission des justificatifs.

Adresse postale :
Société Générale Securities Services
SGSS/SBO/CSS/COR
32 rue du champ de tir
CS 30812
44308 Nantes - Cedex 3
France